Ã?tudiants et anciens Ã©tudiants de la facultÃ© de droit de Paris victimes de la Shoah

Description

Les images et documents dâ??archives en lien avec cet article sont exposÃ©s dans les galeries Des dÃ©portÃ©s et Des rÃ©sistants

TÃ©lÃ©charger

Le nombre prÃ©cis dâ??Ã©tudiants et dâ??anciens Ã©tudiants de la facultÃ© de droit de Paris morts pendant la Shoah reste une inconnue. Seule certitude, parmi les noms portÃ©s sur la plaque commÃ©morative rendant hommage aux Ã©tudiants et anciens Ã©tudiants de la facultÃ© de droit morts pour la France, douze sont ceux dâ??Ã©tudiants et anciens Ã©tudiants dÃ©portÃ©s vers les camps de la mort parce que juifs et qui nâ??en sont jamais revenus.

Les premiÃ¨res politiques antisÃ©mites du rÃ©gime de Vichy sont mises en place dÃ¨s les premiers mois de lâ??Occupation. Le monde judiciaire est frappÃ© de plein fouet par ces mesures. Par exemple, le 10 septembre 1940, le champ dâ??application de la loi du 16 aoÃ»t 1940 interdisant lâ??accÃ¨s Ã certaines professions aux personnes nÃ©es de pÃ¨re Ã©tranger est Ã©tendu aux avocats. Cependant, le texte qui prÃ©figure les premiÃ¨res dÃ©portations est la loi du 4 octobre 1940 relative Â« aux ressortissants Ã©trangers de race juive Â» qui fait suite Ã la loi instituant le premier Â« statut des juifs Â» du 3 octobre. Ces textes sont promulguÃ©s par le rÃ©gime de Vichy alors mÃªme quâ??aucune demande de lâ??occupant nâ??a Ã©tÃ© effectuÃ©e dans ce sens, Ã©tant ainsi de purs produits de lâ??administration pÃ©tainiste. En vertu de la loi du 4 octobre, les prÃ©fets peuvent ordonner lâ??internement des juifs Ã©trangers dans Â« des camps spÃ©ciaux Â». Cette loi constitue la premiÃ¨re Ã©tape qui mÃ¨ne Ã lâ??assassinat de dizaines de milliers de juifs rÃ©sidant en France.

Ainsi, durant les premiers mois de lâ??Occupation, les discriminations et les vexations touchent de plein fouet les juifs en France : interdiction dâ??exercer et mise en place de *numerus clausus* en ce qui concerne les professions libÃ©rales, les fonctionnaires, la presse, lâ??armÃ©e, la culture, mise sous sÃ©questre des entreprises possÃ©dÃ©es par des juifs en zone occupÃ©e et menaces dâ??internement forcÃ© pour les juifs dâ??origine Ã©trangÃ¨re. Le second Â« statut des juifs Â» du 2 juin 1941 vient durcir ces mesures en redÃ©finissant et prÃ©cisant qui est considÃ©rÃ© comme juif, en rÃ©duisant le nombre de professions libÃ©rales accessibles aux juifs, en Ã©tablissant un *numerus clausus* Ã lâ??universitÃ© et en Ã©largissant les possibilitÃ©s dâ??internement des juifs Ã ceux de nationalitÃ© franÃ§aise. Ã? la suite de ce deuxiÃ¨me texte, est promulguÃ© le 16 juillet 1941 un dÃ©cret qui fixe un *numerus clausus* limitant Ã 2 % le nombre dâ??avocats juifs par barreau.

Le 14 mai 1941 a lieu le premier internement de masse de juifs en France, Ã©vÃ©nement dÃ©signÃ© sous le nom de Â« rafle du billet vert Â» du fait de la couleur du papier sur lequel Ã©tait rÃ©digÃ© la convocation envoyÃ©e par la prÃ©fecture de police de Paris Ã des milliers de juifs Ã©trangers parisiens. Ces arrestations sont effectuÃ©es en application directe de la loi du

4 octobre 1940, lâ??ensemble du processus ayant Ã©tÃ© menÃ© par la police franÃ§aise sur demande des autoritÃ©s dâ??occupation. 3 700 personnes sont internÃ©es dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

La loi du 2 juin 1941 ayant autorisÃ© les prÃ©fets Ã interner des juifs de nationalitÃ© franÃ§aise, permet la rafle du 20 aoÃ»t 1941. Entre le 20 et le 23 aoÃ»t, 4 232 juifs sont arrÃªtÃ©s dans Paris, parmi eux, prÃ¨s de 1 500 FranÃ§ais dont 42 avocats, tous sont transfÃ©rÃ©s Ã Drancy. Lors de ces arrestations, aucune distinction liÃ©e Ã la profession, au mÃ©rite militaire ou Ã une ascendance franÃ§aise nâ??a Ã©tÃ© prise en compte, malgrÃ© les dires du rÃ©gime de Vichy. Cette proportion dâ??avocats, au regard de la population gÃ©nÃ©rale, sâ??explique en partie par lâ??importance donnÃ©e par lâ??idÃ©ologie nazie aux fonctions judiciaires. DÃ¨s 1934, Carl Schmitt dÃ©clare au sujet de lâ??enseignement du droit Â« Nous devons libÃ©rer lâ??esprit allemand de toute falsification juive Â» avant de souligner Â« la libÃ©ration que signifie la victoire du national-socialisme pour lâ??esprit juridique allemand et pour la science juridique allemande Â». Bien que ne constituant quâ??une poignÃ©e dâ??internÃ©s, les avocats juifs sont utilisÃ©s par la propagande vichyste durant la fin de lâ??annÃ©e 1941. Les quotidien parisiens *Paris-Soir* et *Le Petit Parisien* publient en premiÃ¨re page des reportages sur ces avocats. Dans lâ??Ã©dition du 12 septembre 1941, le journaliste de *Paris-Soir* AndrÃ© Chaumet les prÃ©sente ainsi : Â« Mais que voyons-nous ? Ma parole, ce sont des huiles. Qui donc disait que seuls les Juifs misÃ©reux faisaient les frais de lâ??opÃ©ration ? AlignÃ©s lÃ , devant nous, nous les reconnaissons. Ce sont les cÃ©lÃ©britÃ©s du Barreau enjuivÃ© dâ??hier. [â?¦] Tous Ã©gaux devant la rÃ©pression, comme ils le furent dans leurs besognes nÃ©fastes aux intÃ©rÃªts du pays, voilÃ la solution qui sâ??impose en attendant le rÃ¨glement dâ??ensemble du problÃ¨me juif Â». Les derniers mots de ce journaliste ne font que prÃ©figurer les dÃ©portations des annÃ©es 1942, 1943 et 1944.

Le 20 janvier 1942 a lieu Ã Berlin la confÃ©rence de Wannsee durant laquelle est dÃ©cidÃ©e par les plus importants dignitaires du TroisiÃ¨me Reich la mise en Å?uvre de lâ??extermination des juifs dâ??Europe. Entre 1942 et 1944, ce sont ainsi 75 721 juifs vivant en France qui sont dÃ©portÃ©s vers les camps de la mort, soit 25 % de la population juive du pays. PrÃ¨s de 35 000 vivaient Ã Paris et en proche banlieue. Le premier convoi de dÃ©portÃ©s part de France le 27 mars 1942, Ã son bord, 1 112 personnes, dont seulement dix-neuf reviendront. Ã? la suite dâ??une seconde confÃ©rence tenue Ã Berlin le 11 juin 1942, rassemblant les principaux responsables allemands de la Â« solution finale Â», les dÃ©portations sâ??accÃ©lÃ¨rent. Alors quâ??aucun convoi ne quitte la France entre le 28 mars et le 5 juin, entre juin et septembre 1942, 38 se dirigent vers Auschwitz sur un total de 79 pour toute la durÃ©e de la guerre.

Dans ces convois se trouvent trois Ã©tudiants de la facultÃ© de droit de Paris, Jacques Brack, Volico Leizerowski et Louise Mayer. Dix anciens Ã©tudiants partagent le mÃªme sort, Robert Brunschwig, son frÃ¨re Jacques Brunschwig, Nelly Gaston-Bloch, FranÃ§ois Lyon-Caen, LÃ©on Rabinovici, Gaston Weill, AndrÃ© Cahen, Alain MossÃ©, Jean-Pierre Kahn et Henriette Lipschitz.

Certains de ces anciens Ã©tudiants viennent Ã peine de quitter la facultÃ© au moment oÃ¹ la guerre et lâ??Occupation bouleversent leurs vies. Jean-Pierre Kahn obtient son doctorat en droit alors que lâ??armÃ©e allemande traverse les Ardennes et encercle les AlliÃ©s en mai 1940. Il rÃ©side Ã cette Ã©poque Ã quelques pas du PanthÃ©on, 22 rue Gay-Lussac, avec son pÃ¨re, journaliste, et sa mÃ¨re, Simone Picard-Brunsvick, avocate, Ã lâ??origine de sa vocation. Durant

ses annÃ©es de licence, il cÃ´toie Henriette Lipschitz, Ã©tudiante en droit de 1937 Ã 1939. Ils se marient et elle prend son nom. Il devient avocat, elle institutrice, mais ils ne peuvent demeurer Ã Paris, et leur fille FranÃ§oise naÃ®t fin 1943 en IsÃ¨re. Quelques mois plus tard, le 12 avril 1944, alors quâ??ils se cachent dans la petite commune de Corenc, Ã quelques kilomÃ¨tres de Grenoble, la maison oÃ¹ ils rÃ©sident est prise dâ??assaut par la milice, assistÃ©e de membres de la Gestapo et de soldats allemands. Henriette et Jean-Pierre rÃ©sident alors avec le cousin de ce dernier, AndrÃ© Moch, qui a menÃ© de nombreuses actions de rÃ©sistance dans la rÃ©gion. AndrÃ© est tuÃ© le jour mÃªme. Henriette, Jean-Pierre et leur fille sont arrÃªtÃ©s et envoyÃ©s Ã Drancy. Le 29 avril 1944, Henriette et sa fille, FranÃ§oise, alors Ã¢gÃ©e de 4 mois, sont dÃ©portÃ©es par le convoi n^{o} 72 en direction dâ??Auschwitz-Birkenau. Le 15 mai, Jean-Pierre est dÃ©portÃ© en direction de Kaunas en Lituanie. Aucun ne reviendra.

Au moment oÃ¹ Henriette Lipschitz, Jean-Pierre Kahn et leur fille arrivent Ã Drancy, un de leurs anciens camarades vient lui dâ??Ãªtre dÃ©portÃ© vers Auschwitz. Alain MossÃ© entre Ã la facultÃ© de droit de Paris en mÃªme temps quâ??Henriette, Ã la fin de lâ??annÃ©e 1937. Il effectue cependant sa derniÃ¨re annÃ©e de licence Ã Grenoble. Ses Ã©tudes finies, il devient chef de cabinet du prÃ©fet de Savoie le 12 fÃ©vrier 1940. RÃ©voquÃ© du fait de lâ??entrÃ©e en vigueur du premier statut des juifs, il se met alors au service de lâ??OSE (Å?uvre de secours aux enfants) puis de lâ??UGIF (Union gÃ©nÃ©rale des IsraÃ©lites de France, fondÃ©e par le gouvernement de Vichy en novembre 1941), dont il devient le directeur rÃ©gional Ã ChambÃ©ry. Le 8 fÃ©vrier 1944, il est arrÃªtÃ© et envoyÃ© Ã Drancy. Un mois plus tard, le 7 mars 1944, il est dÃ©portÃ© vers Auschwitz.

Lâ??UGIF et la facultÃ© de droit de Paris connaissent un autre drame commun, la mort en dÃ©portation de FranÃ§ois Lyon-Caen. Fils de LÃ©on Lyon-Caen, premier prÃ©sident de la Cour de cassation, et petit-fils du professeur Charles Lyon-Caen, il obtient sa licence en droit en juillet 1925 puis un diplÃ´me dâ??Ã©tudes supÃ©rieures (DES) de droit privÃ© en 1929 et un DES dâ??Ã©conomie politique en 1930. Le 25 juin 1941, il devient avocat au Conseil dâ??Ã?tat et Ã la Cour de cassation, ce qui fait de lui une exception alors que la lÃ©gislation anti-juive est dÃ©jÃ en vigueur. Dans le mÃªme temps, il est un membre trÃ¨s actif de lâ??UGIF. Il nâ??Ã©chappe cependant pas aux mesures antisÃ©mites. Alors quâ??il vient de prÃªter serment, il est pris dans la rafle prÃ©cÃ©demment Ã©voquÃ©e du 21 aoÃ»t 1941, comptant parmi les 42 avocats parisiens arrÃªtÃ©s. Il est internÃ© Ã Drancy avant dâ??Ãªtre libÃ©rÃ© six mois plus tard, le 25 fÃ©vrier 1942. Il est cependant de nouveau arrÃªtÃ© le 24 aoÃ»t 1943 par des policiers franÃ§ais. Le 2 septembre 1943, il est dÃ©portÃ© en direction dâ??Auschwitz par le convoi n^{o} 59.

Parmi les avocats du barreau de Paris une fratrie subit aussi lâ??horreur nazie. Nelly Gaston-Bloch, nÃ©e Weill, et son frÃ¨re, Gaston Weill, sont tous deux Ã©tudiants de la facultÃ© de droit de Paris avant de devenir avocats. Gaston Weill obtient sa licence en 1912 et son doctorat en 1916 avant de prÃªter serment en 1918. Nelly, plus jeune que son frÃ¨re, sâ??inscrit Ã la facultÃ© en 1920 et obtient sa licence en 1924. Tous deux sont victimes de la lÃ©gislation antisÃ©mite de Vichy, et sont radiÃ©s du barreau. Nelly Gaston-Bloch se rÃ©fugie en zone libre et parvient Ã se cacher pour un temps. Elle est nÃ©anmoins arrÃªtÃ©e par la Gestapo Ã Grenoble le 23 fÃ©vrier 1944 avec sa fille puis transfÃ©rÃ©e Ã Drancy. DÃ©portÃ©e le 7 mars 1944, elle est assassinÃ©e Ã Auschwitz dÃ¨s son arrivÃ©e, le 10 mars.

Lors de ses Ã©tudes, puis de sa vie professionnelle au sein du barreau de Paris, Gaston Weill croise sans doute la route dâ??un de ses confrÃ¨res et compagnon dâ??infortune, AndrÃ© Cahen, qui est licenciÃ© en droit en novembre 1909, date Ã laquelle Gaston Weill entame ses Ã©tudes supÃ©rieures. AndrÃ© Cahen poursuit son cursus universitaire jusquâ??en 1913 et devient avocat. Le hasard rassemble une nouvelle fois les deux hommes, mais cette fois-ci pour le pire. NÃ©s la mÃªme annÃ©e, en 1886, AndrÃ© Cahen et Gaston Weill sont tous deux dÃ©portÃ©s par le convoi n^{o} 36 parti de Drancy le 23 septembre 1942 en direction dâ??Auschwitz.

Une autre fratrie frÃ©quente la facultÃ© au dÃ©but du siÃ¨cle, Jacques et Robert Brunschwig. Jacques Brunschwig obtient sa licence de droit le 25 octobre 1902, son frÃ¨re, Robert, fait son entrÃ©e Ã la facultÃ© quelques jours plus tard, le 6 novembre. Jacques devient avocat, et Robert sans doute voyageur de commerce, nâ??ayant pas achevÃ© son cursus en droit. Sur la liste du convoi de dÃ©portation qui lâ??emmÃ¨ne vers Auschwitz il est dÃ©signÃ© comme *Reisender*. Il est arrÃªtÃ© le 20 mai 1943 Ã Montmorency avant dâ??Ãªtre envoyÃ© Ã Drancy et dÃ©portÃ© le 18 juillet 1943 par le convoi n^{o} 57. Son frÃ¨re est lui arrÃªtÃ© Ã Enghien-les-Bains oÃ¹ il rÃ©side alors et dÃ©portÃ© le 7 octobre 1943.

Comme pour Robert Brunschwig, la facultÃ© de droit de Paris nâ??est pas toujours synonyme de rÃ©ussite acadÃ©mique et professionnelle. Leibu Rabinovici est nÃ© en 1909 en Roumanie et Ã©migre en France Ã une date inconnue. Il francise alors son nom en LÃ©on, bien que certaines sources le dÃ©signent comme LÃ©opold, parmi lesquelles la liste du convoi de dÃ©portation. Il sâ??inscrit en licence en 1933, 1934 et 1935 mais nâ??obtient pas de rÃ©sultats suffisants. Il semble cependant quâ??il poursuit son cursus dans une autre facultÃ© car quand il est dÃ©portÃ© depuis Drancy le 19 juillet 1942, il se dÃ©clare avocat, et rÃ©side Ã Bordeaux avant son arrestation.

Dans le convoi qui emmÃ¨ne Leibu Rabinovici vers la mort, se trouve un jeune homme, lui aussi dâ??origine roumaine, qui sâ??est assis un jour sur les mÃªmes bancs que lui. Celui-ci nâ??a cependant pas eu la chance de pouvoir finir ses Ã©tudes. Volico â?? parfois appelÃ© Votice â?? Leizerowski (ou Leizerovschi) naÃ®t le 17 janvier 1920 Ã Rascani en Roumanie. Ã? une date inconnue, il Ã©migre en France avec sa famille, dont sa mÃ¨re, Marianne Leizerovschi, nÃ©e Raizman. Ses parents sont alors marchands forains et sâ??installent au numÃ©ro 12 dâ??une petite impasse du 19^{e} arrondissement de Paris, aujourdâ??hui disparue, le passage Puebla. Volico obtient un baccalaurÃ©at Ã¨s lettres en 1938 et sâ??inscrit Ã la facultÃ© de droit de Paris en novembre 1939. Il est admis en deuxiÃ¨me annÃ©e Ã lâ??automne 1940. Câ??est alors quâ??il dÃ©cide de sâ??engager contre lâ??occupant. Avec des camarades il participe activement Ã lâ??organisation de la manifestation du 11 novembre 1940. Cette manifestation interdite rassemble prÃ¨s de 3 000 Ã©tudiants et lycÃ©ens place de lâ??Ã?toile pour une commÃ©moration en marque de dÃ©fi et dâ??opposition aux autoritÃ©s dâ??occupation. Lâ??origine du mot dâ??ordre ayant menÃ© Ã ce rassemblement est disputÃ©e et il semble sâ??agir dâ??une rÃ©action spontanÃ©e de la part de la jeunesse parisienne. Cependant, Maurice Berlemont, qui est alors responsable des Jeunesses communistes de Paris, rapporte que lâ??initiative de la manifestation Ã©mane dâ??Ã©tudiants de la facultÃ© de droit. Le sort de Volico Leizerowski semble confirmer ces dires. Le 9 janvier 1941, il est arrÃªtÃ© par des agents du commissariat de police du 19^{e} arrondissement Ã la suite dâ??une dÃ©nonciation. JugÃ©, il est condamnÃ© Ã une annÃ©e de prison et emprisonnÃ© Ã Fresnes. Alors quâ??il a purgÃ© sa peine, il est extrait de la prison de Fresnes et transfÃ©rÃ© Ã Drancy. Il dÃ©clare toujours Ãªtre

Ã©tudiant aussi bien devant les services de police, dont les fichiers en tÃ©moignent, que lorsquâ??il est internÃ© Ã Drancy. Le 19 juillet 1942, il est envoyÃ© vers Auschwitz par le convoi nº 7 avec 999 autres personnes, dont Leibu Rabinovici.

Le sort de Volico Leizerowski aurait-il pu Ãªtre diffÃ©rent ? La dÃ©termination des occupants et de la police franÃ§aise permet dâ??en douter. Le 24 septembre 1942, 1 574 juifs roumains sont arrÃªtÃ©s Ã Paris et en proche banlieue. Parmi eux, se trouve sans doute la mÃ¨re de Volico. Marianne Leizerovschi est en effet dÃ©portÃ©e Ã Auschwitz par le convoi nº 38 du 28 septembre 1942, qui comprend de nombreuses personnes arrÃªtÃ©es lors de la rafle du 24 septembre. Sur 904 personnes composant ce convoi, 733 sont gazÃ©es dÃ¨s leur arrivÃ©e, dix-huit reviendront, mais pas Marianne Leizerovschi. Sans son neveu, Adolphe Raizman, cousin germain de Volico, lâ??histoire de celui-ci aurait sans doute Ã©tÃ© oubliÃ©e. Les archives de la prÃ©fecture de police ne fournissent que son nom, sa date de naissance et sa profession. Câ??est Adolphe Raizman qui, dans une lettre envoyÃ©e Ã la facultÃ© de droit de Paris, rapporte lâ??histoire de son cousin.

Lâ??histoire de ces Ã©tudiants est aussi une histoire de parcours qui se croisent et qui ne se ressemblent pas. Alors que Volico Leizerowski entre Ã la facultÃ© de droit en 1939, Ã ses cÃ´tÃ©s un jeune homme nommÃ© Jacques Brack y fait aussi ses premiers pas. Tous deux viennent de mondes totalement opposÃ©s mais se retrouvent cÃ´te Ã cÃ´te dans un amphithÃ©Ã¢tre. Fils dâ??AndrÃ© Brack, un banquier, Jacques Brack passe une partie de sa jeunesse Ã Londres et y obtient son baccalaurÃ©at, au lycÃ©e franÃ§ais. En parallÃ¨le de ses Ã©tudes de droit, il est aussi Ã©lÃ¨ve de lâ??Ã?cole libre des sciences politiques. Son parcours est exemplaire, licenciÃ© en droit le 12 juin 1943, il entame la prÃ©paration dâ??un doctorat Ã la fin de la mÃªme annÃ©e et prÃ©voit de se prÃ©senter Ã lâ??agrÃ©gation. Le lendemain du dÃ©barquement en Normandie, il dÃ©cide cependant de rejoindre la RÃ©sistance. Ce choix est Ã©videmment liÃ© Ã la volontÃ© dâ??accÃ©lÃ©rer la libÃ©ration du pays mais peut aussi sâ??expliquer par lâ??arrestation et lâ??internement de son pÃ¨re en 1943. AndrÃ© Brack arrive Ã Drancy le 17 septembre 1943 et est affectÃ© au service de confection des matelas. Pour une raison qui reste inconnue, il est libÃ©rÃ© le 1er octobre de la mÃªme annÃ©e. Bien que cet Ã©pisode connaisse une fin heureuse, il a pu donner lâ??impression au jeune Jacques que lâ??Ã©tau se refermait de plus en plus, alors mÃªme quâ??il avait indiquÃ© le 24 mars 1943 sur le bordereau joint Ã son dossier universitaire Ãªtre Â« de nationalitÃ© franÃ§aise et ne pas Ãªtre de race juive Â». Ainsi, il rejoint un maquis en Sologne le 7 juin 1944 et intÃ¨gre un corps franc nommÃ© Â« LibertÃ©s Â», au sein duquel il prend la tÃªte dâ??une section. Mais le 10 juin, prÃ¨s de la FertÃ©-Saint-Aubin, alors quâ??un groupe de jeunes gens viennent rejoindre le maquis, ils sont arrÃªtÃ©s par des membres de la SS informÃ©s par un agent infiltrÃ©. Plus de quarante jeunes rÃ©sistants, tous Ã©tudiants ou lycÃ©ens, sont fusillÃ©s. Jacques Brack sâ??est alors rÃ©fugiÃ© dans les bois avec une vingtaine de camarades, les SS les arrÃªtent aprÃ¨s avoir ratissÃ© la forÃªt. Avec treize autres maquisards il est envoyÃ© Ã la prison dâ??OrlÃ©ans avant dâ??Ãªtre transfÃ©rÃ© Ã CompiÃ¨gne, de lÃ il est dÃ©portÃ© Ã Dachau le 2 juillet 1944 et finalement au camp de Neckarelz. AprÃ¨s plusieurs mois de dÃ©tention il meurt dâ??Ã©puisement et de maladie le 25 novembre 1944. Ses tortionnaires ont-ils su que Jacques Brack Ã©tait juif ? Cette question reste sans rÃ©ponse, il est nÃ©anmoins inhumÃ© dans un cimetiÃ¨re israÃ©lite.

Au moment oÃ¹ Volico Leizerowski et Jacques Brack entrent Ã la facultÃ© de droit de Paris, une jeune femme vient dâ??y obtenir sa licence en droit. Louise Mayer a 24 ans quand elle sort licenciÃ©e de la facultÃ© en 1939. Elle rÃ©side alors au 14 avenue de la Grande ArmÃ©e dans le 17e arrondissement de Paris. Elle croise sans doute Henriette Lipschitz et Jean-Pierre Kahn sur les bancs de la facultÃ©, tous trois Ã©tant Ã©tudiants lors des mÃªmes annÃ©es. Louise Mayer est la fille de Pauline Wellhoff et dâ??Arthur Mayer, pÃ¨re quâ??elle nâ??a jamais connu, tuÃ© au combat lors de la PremiÃ¨re Guerre mondiale. Elle a un frÃ¨re, Roger Mayer, et une sÅ?ur, Yvonne Caroli. La guerre semble avoir empÃªchÃ© Louise Mayer de poursuivre ses Ã©tudes de droit. En effet, dÃ¨s le dÃ©but de lâ??Occupation elle quitte Paris et sâ??installe Ã Lyon au 107 cours Lafayette oÃ¹ elle sâ??engage en tant quâ??assistante au sein de lâ??Å?uvre de secours aux enfants. Le 20 ou le 22 mars 1943, elle est arrÃªtÃ©e par la Gestapo Ã son domicile du cours Lafayette Ã la suite dâ??une dÃ©nonciation. Elle est dÃ©tenue Ã la prison de Montluc avant dâ??Ãªtre transfÃ©rÃ©e Ã Drancy puis dÃ©portÃ©e vers Auschwitz par le convoi nº 62 du 20 novembre 1943 qui compte 1 200 personnes. Au cÃ´tÃ© de Louise Mayer se trouvent dâ??autres membres de lâ??Å?uvre de secours aux enfants, notamment les assistantes sociales Nicole Weil-Salon et Huguette Wahl, mais aussi la rÃ©sistante Madeleine LÃ©vy, petite fille dâ??Alfred Dreyfus. De ces quatre jeunes femmes, aucune ne survit, seules vingt-neuf personnes du convoi nº 62 ressortent vivantes des camps de la mort. La volontÃ© de Louise Mayer de poursuivre ses Ã©tudes se retrouve jusquâ??au dernier voyage de sa vie, sur la liste du convoi de dÃ©portation qui lâ??emmÃ¨ne vers la mort, elle se dÃ©clare *Studentin*.

Quâ??il sâ??agisse de Louise Mayer, Volico Leizerowski ou Jacques Brack, tous voient leur vie Ã©tudiante arrÃªtÃ©e par les affres de la guerre et de la barbarie nazie. DÃ©jÃ en danger du fait de leur origine, tous trois dÃ©cident de faire face. DÃ¨s les premiers mois de lâ??Occupation, Volico se lÃ¨ve contre lâ??occupant dans un pays qui vient de lâ??accueillir. Louise Mayer perd la vie en protÃ©geant ceux qui ne pouvaient se dÃ©fendre seuls. Et Jacques Brack, alors quâ??il est promis Ã un avenir brillant, quâ??il est parvenu Ã cacher ses origines, nâ??hÃ©site pas Ã prendre les armes en compagnie dâ??autres Ã©tudiants dÃ¨s lâ??annonce du dÃ©barquement en Normandie.

Les victimes de la Shoah ayant Ã©tudiÃ© Ã la facultÃ© de droit de Paris ou y Ã©tudiant au dÃ©but de la guerre constituent cependant une exception parmi tous les Ã©tudiants et anciens Ã©tudiants de la facultÃ© morts durant la Seconde Guerre mondiale. Câ??est parmi eux que se trouvent les plus anciens diplÃ´mÃ©s comme Jacques Brunschwig mais aussi les seules femmes ainsi que la plus grande part de FranÃ§ais naturalisÃ©s. Cette diversitÃ© parmi les victimes est Ã©videmment due au fait que la dÃ©portation sâ??est faite sur la Â« race Â» sans discerner Ã¢ge ou sexe, mais en discernant selon le pays de naissance, tout du moins dans un premier temps.

La question demeure cependant du nombre de noms perdus Ã jamais et qui ne peuvent figurer sur aucune plaque commÃ©morative et ne seront prononcÃ©s durant aucun hommage. Henriette Lipschitz aurait pu faire partie de ceux-lÃ . Quelques mots lapidaires retrouvÃ©s dans les archives de la facultÃ© de droit de Paris permettent de reconstruire un morceau de sa vie, elle fut Ã©tudiante Ã la fin des annÃ©es trente Ã la facultÃ© et y rencontra sans doute son mari et pÃ¨re de sa fille, tout cela rÃ©sumÃ© par une phrase laconique Â« ajouter sur la plaque 39â??45 Henriette LICHWITZ [*sic*] Ã©pouse KAHN Â». Son nom nâ??a jamais Ã©tÃ© apposÃ© sur la plaque commÃ©morative rendant hommage aux Ã©tudiants et anciens Ã©tudiants de la facultÃ© de droit morts pour la France entre 1939 et 1945 pour une raison inconnue.

Enfin, il nous est impossible ici de faire le compte de ceux qui auraient pu, si lâ??horreur nazie les avait Ã©pargnÃ©s, un jour entreprendre des Ã©tudes au sein de la facultÃ© de droit de Paris. Que ce soit Simone Veil, Robert Badinter, Georges Kiejman ou Samuel Pisar, tous ont passÃ© un jour les portes du hall Saint-Jacques aprÃ¨s la guerre. CachÃ©s en France ou revenus de lâ??enfer, tous, quâ??ils aient Ã©tÃ© magistrat, professeur, avocat ou ministre, ont marquÃ© le droit, franÃ§ais et international, et ont influencÃ© de nombreuses gÃ©nÃ©rations dâ??Ã©tudiants au fil des annÃ©es. Leur souvenir ne peut que renforcer celui des disparus, qui nâ??ont mÃªme pas eu la chance de pouvoir choisir leur avenir et dont les noms nous resteront pour toujours inconnus.

CÃ©sar Targowla, doctorant Ã lâ??universitÃ© Paris 1 PanthÃ©on-Sorbonne

Indications bibliographiques

Â« La base de donnÃ©es centrale des noms des victimes de la Shoah Â», Yad Vashem, Institut international pour la mÃ©moire de la Shoah.

Â« Ensemble de listes dactylographiÃ©es du 16/07/1943 au 12/12/1943 des internÃ©s au camp de Drancy Â», MÃ©morial de la Shoah, CCCLXXVI-12.

Â« La FacultÃ© de Droit de Paris et la guerre (1939â??1945, AlgÃ©rie, Indochine) Â», Archives de lâ??universitÃ© Paris 1 PanthÃ©on-Sorbonne.

Â« Fichiers de la PrÃ©fecture de police de la Seine et des camps de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande (dits Â« fichiers juifs Â»). Sous-sÃ©rie F/9 Â», MÃ©morial de la Shoah, F/9/5605â??F/9/5788.

Â« Fonds Notre-Dame de Sion Â», MÃ©morial de la Shoah, DI(1â??264).

Badinter Robert, *Un antisÃ©mitisme ordinaireâ?¯: Vichy et les avocats juifs, 1940-1944*, Paris, Fayard, 1997.

Marrus Michael R., Paxton Robert O., *Vichy et les Juifs*, Â« Diaspora Â», Paris, Calmann-LÃ©vy, 2015.

Pour citer cet article

Targowla CÃ©sar, Â« Ã?tudiants et anciens Ã©tudiants de la facultÃ© de droit de Paris victimes de la Shoah Â», dans *Exclure, persÃ©cuter, rÃ©intÃ©grer. Des victimes de la lÃ©gislation antisÃ©mite Ã la facultÃ© de droit de Paris (1940â??1945)* [exposition en ligne]. BibliothÃ¨que interuniversitaire Cujas, 2025, https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/les-etudiants-deportes/.

Date
26/10/2026